

De la prison ferme pour un "gilet jaune" strasbourgeois



Article rédigé par *RT France*, le 20 novembre 2018

Source [RT France] Deux jours après le début de la mobilisation des «gilets jaunes», un manifestant a été condamné à quatre mois de prison, sans mise en détention, pour mise en danger de la vie d'autrui et entrave à la circulation.

Yannick Krommenacker, un soudeur de 32 ans qui participait à la [mobilisation des «gilets jaunes»](#) a été condamné le 19 novembre à quatre mois de prison ferme, sans maintien en détention, pour avoir formé une chaîne humaine sur l'autoroute A35 à Strasbourg et traversé le terre-plein central avec quatre autres manifestants, le 17 novembre.

La condamnation a été prononcée pour mise en danger de la vie d'autrui et entrave à la circulation, selon l'AFP. Le manifestant, qui avait 12 condamnations inscrites sur son casier judiciaire, dont la moitié pour des faits de violence, a été jugé en comparution immédiate.

Le parquet de Strasbourg avait requis six mois de prison ferme avec maintien en détention contre ce père de deux enfants. Le maintien en détention n'a en revanche pas été ordonné par le tribunal.

Habitué des coups d'éclat médiatique, ce Strasbourgeois est suivi par 17 000 personnes sur sa page Facebook. Il s'était notamment fait arrêter en juillet, déguisé en mouton au-dessus de l'A35, un panneau 80 km/h à la main.

Les quatre autres «gilets jaunes» impliqués dans l'incident, qui n'avaient pas d'antécédents judiciaires, sont convoqués en février devant le tribunal correctionnel.

«On a le droit de manifester, d'être en colère et de trouver qu'on paie trop d'impôts», a affirmé le substitut du procureur, Vincent Tridon, ajoutant que la «violence» devait être sanctionnée.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

<https://francais.rt.com/france/55623-strasbourg-gilet-jaune-condamne-quatre-mois-prison-ferme>